

Le secteur du tourisme est particulièrement vulnérable face aux crises que connaît notre société. A peine remis de la crise sanitaire, les professionnels ont dû affronter les défis que nous impose le dérèglement climatique (inondations, sécheresse, risque d'incendies, cyanobactéries dans les eaux de baignade, etc.). Par ailleurs, et c'est particulièrement vrai sur le territoire de l'Ardenne transfrontalière, l'activité touristique repose essentiellement sur la qualité de son environnement et de ses paysages. Il convient cependant de rappeler que le développement de l'activité touristique à outrance et sans concertation peut nuire à la qualité de vie des habitants comme cela est le cas dans certaines destinations ou à la qualité de la biodiversité (espaces naturels dévastés par une trop forte fréquentation). Enfin, il est désolant de constater que l'accès aux loisirs, à la culture et aux vacances n'est pas acquis pour tous aujourd'hui encore pour des raisons financières ou de santé. Dans ce contexte, le projet Ardenne Tourisme Responsable pour Tous (ATRT) a pour ambition de développer un tourisme durable et inclusif en Ardenne transfrontalière. Rendre notre monde plus durable et résilient est un enjeu majeur et prioritaire. Après avoir fédéré les parties prenantes autour d'un territoire commun et d'une marque forte, nous nous devons de mettre en place une nouvelle stratégie d'investissement dans le tourisme. En misant sur la résilience face aux impacts du changement climatique, sur l'accueil des touristes plus vulnérables et une offre de produits faisant la part belle au slow tourisme, notre empreinte sera positivement durable.

Pour cela, le projet vise à :

- Mettre en œuvre un mode de gouvernance commun, transfrontalier qui aura pour objectif de répondre aux enjeux du tourisme durable et de renforcer la crédibilité de l'Ardenne en tant que destination durable.
- Renforcer la résilience des professionnels du tourisme face aux impacts du changement climatique tout en impliquant les habitants dans la gouvernance et le développement touristique afin d'anticiper tout risque de "surtourisme".
- Développer une offre de produits et de services touristiques durables, particulièrement adaptée aux attentes des personnes à besoins spécifiques ou en situation précaire.
- Inciter les visiteurs à utiliser des modes de déplacement doux en mettant en valeur le patrimoine naturel et culturel de l'Ardenne grâce aux nombreux sentiers de randonnée pédestre et itinéraires cyclables de la destination transfrontalière.

Les liaisons transfrontalières et l'harmonisation des services proposés seront recherchés en priorité.

Le projet va développer plusieurs aspects originaux et innovants en Ardenne transfrontalière.

Ces innovations incluent :

- Deux études inédites sur le territoire transfrontalier, concernant l'adaptation aux impacts du changement climatique et l'implication des habitants dans une logique de développement touristique ;
- La reconnaissance de l'Ardenne comme une destination transfrontalière engagée pour le tourisme durable ;
- La réalisation d'une première carte transfrontalière des mobilités douces, qui facilitera les déplacements des touristes non motorisés grâce à une information précise et facilement disponible. Cette carte pourra également inciter les touristes motorisés à laisser leur véhicule le temps de visites et promenades ;
- Une offre de slow tourisme innovante, accessible à tous et concertée sur le territoire transfrontalier ;
- Des outils d'information essentiels pour les personnes à besoins spécifiques, des équipements pour une meilleure accessibilité des principaux sites attractifs du territoire, des formations à l'accueil de ces personnes à besoins spécifiques et des séjours adaptés sans rupture de chaîne de services pour ce public qui permettront la création d'offres de séjours adaptés. L'objectif final est de faire séjourner tous les publics sur la destination en proposant des offres transfrontalières dans la mesure du possible.

L'ensemble des travaux menés pendant le projet sera bénéfique aux professionnels du tourisme, aux visiteurs, aux habitants en incluant en particulier les personnes à besoins spécifiques ou en situation précaire.

L'approche que nous envisageons d'adopter est une approche participative et collaborative. Nous souhaitons impliquer les différents acteurs de la région, à savoir les professionnels du tourisme, les habitants, les visiteurs et les personnes à besoins spécifiques. Cette approche transfrontalière est nécessaire pour développer un tourisme durable et inclusif dans la région de l'Ardenne transfrontalière.

Les opérateurs du projet

Opérateurs partenaires :

- Agence de Développement Touristique des Ardennes (chef de file) - FR
- Maison du Tourisme du Pays des Lacs - BE
- Maison du Tourisme Explore Meuse - BE
- Parc Naturel Régional des Ardennes - FR
- Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale - BE
- Maison du Tourisme du Pays de Bouillon en Ardenne - BE
- Fédération Touristique de la Province de Luxembourg - BE
- Make.org Association - FR
- UNAT Grand Est - FR
- GAL Nov'Ardenne - BE

Opérateurs associés :

- Province de Luxembourg All Access - BE
- Association Tourisme et Handicap - FR
- Bureau de projet du Parc National de l'Entre-Sambre-et-Meuse - BE
- IDELUX Projets Publics - BE
- BEP de Namur - BE
- SLS du Centre Arthur Regnier - BE
- EDPAMS Jacques Sourdille - FR
- Fondation du Parc National de la Vallée de la Semois - BE

Module de travail 1 : Gestion du projet ATRT

L'objectif du module :

La coordination des opérateurs partenaires d'Ardenne Tourisme Responsable pour Tous (ATRT), ainsi que la gestion administrative et financière globale du projet seront organisées, au sein de ce module, par l'Agence de Développement Touristique des Ardennes (ADTA) en tant que chef de file. Un règlement intérieur, prenant la forme d'une charte de coopération, sera signé par l'ensemble des partenaires. Grâce à la mise en place d'un tableau de bord, au déploiement d'outils de gestion, de coordination et d'évaluation communs à l'ensemble des opérateurs ainsi qu'à l'organisation de comités techniques et de groupes de travail, le chef de file, en étroite synergie avec le Pilote du portefeuille ATD, veillera à ce que l'ensemble des activités développées au sein du projet ATRT soient en adéquation avec les objectifs communs visés par le portefeuille et, plus globalement, avec les objectifs stratégiques et opérationnels du programme.

L'objectif de communication spécifique à ce module.

Les opérateurs partenaires et associés du projet sont clairement identifiés comme étant le public cible de ce module d'activités. Dans un souci d'efficacité du travail, d'homogénéisation des processus et de compilation plus aisée des indicateurs, tous les outils de gestion, de coordination et d'évaluation des activités développées dans ce module de travail seront partagés par tous les chefs de file des projets constitutifs du portefeuille Ardenne Tourisme Durable.

Activité 1.1 : Coordination des partenaires au sein du projet ATRT grâce à la charte de coopération du portefeuille de projets ATD.

La charte de coopération :

Dans un souci d'efficacité dans l'implication et la coordination des partenaires, une « charte de coopération » est signée par l'ensemble des opérateurs du projet (voir annexes). Cette charte définit les valeurs de la coopération (bien-être, authenticité, imagination, partage, professionnalisme, citoyenneté) ainsi que ses principes directeurs (équité, lisibilité, respect, franchise, approche clients). Les règles de fonctionnement communes à tous les opérateurs partenaires y sont précisées (engagement, outils communs, communication, marketing territorial, pérennisation...). Durant toute la durée de la programmation, cette charte de coopération servira de règlement d'ordre intérieur au projet.

Les comités techniques :

Le chef de file organisera et animera des comités techniques regroupant l'ensemble des opérateurs partenaires ainsi que d'autres techniciens ou prestataires invités selon les thématiques abordées. Ils se réuniront tous les mois dans un premier temps (au moins 8 fois par an), en visioconférence ou en présentiel et en alternance entre la France et la Belgique. Les décisions se prennent à la majorité simple des personnes présentes.

Ces comités techniques auront pour objectifs principaux la coordination, la validation et le suivi des activités menées par l'ensemble des opérateurs partenaires dans le respect du calendrier proposé et dans la perspective de leur pérennisation. La mise en œuvre d'actions spécifiques destinées à rendre plus efficaces l'organisation et la gestion du projet seront également à l'ordre du jour ainsi que l'organisation de la communication autour des activités et, en finalité, la préparation des comités d'accompagnements semestriels.

À cette fin, le chef de file et l'ensemble des opérateurs partenaires rédigeront, en commun, le rapport d'activités présenté collectivement à chaque comité d'accompagnement, chaque opérateur partenaire ayant la responsabilité du suivi d'un module et/ou d'une activité. L'évolution des différentes activités sera détaillée, lors de ces entrevues semestrielles, par l'opérateur de référence.

Les groupes de travail :

En fonction des besoins, des groupes de travail établis par module ou par activités seront créés et suivis par le comité technique du projet. Ils regrouperont les opérateurs ainsi que des structures ou personnes-ressources externes au projet mais spécialisées dans des domaines spécifiques.

Livrables :

D.1.1.1 Procès-verbaux et feuilles de présence des comités techniques et des groupes de travail

Des procès-verbaux, accompagnés systématiquement d'une feuille de présence, seront établis lors de chaque comité technique ou réunion de groupe de travail. Ceux-ci seront accessibles à l'ensemble des opérateurs (Drive commun).

D1.1.2 Rapport d'activité

Sur base du canevas défini, le rapport d'activités sera mis à jour chaque semestre pour une présentation lors de chaque Comité d'accompagnement.

Activité 1.2 : Définition d'outils de coordination, de suivi et de mise en œuvre du projet développés par le comprenant une étude d'impact innovante.

Le Drive partagé, un outil de coordination de projet :

Mis en place par le pilote à destination de l'ensemble des opérateurs des projets associés, cet outil permettra de réunir en un point unique toutes les informations pertinentes concernant les projets du portefeuille qui seront collectées et mises à jour régulièrement par les chefs de file. Sur base de l'expérience acquise en Interreg V, il permettra aux gestionnaires et à l'ensemble des opérateurs de disposer ainsi de tous les contenus et de les partager (procès-verbaux, marchés publics, livrables...).

Le tableau de bord, un outil d'évaluation continue :

Un tableau de bord, géré par le chef de file et actualisé au fil de l'évolution des différentes réalisations, compilera les données concernant les indicateurs du projet, la consommation budgétaire des activités ainsi que l'échelle de temps de réalisation de celles-ci.

Le tableau de bord permettra à l'ensemble des parties prenantes, chef de file et opérateurs confondus, de prendre conscience très rapidement de l'évolution des résultats ainsi que des éventuels écarts budgétaires et temporels au sein des activités mises en œuvre.

L'ensemble des données issues de cet outil de gestion, commun à tous les projets constitutifs du portefeuille Ardenne Transition Durable, alimentera l'observatoire de gestion du pilote.

La Veille prospective pour encore évoluer :

Une veille stratégique sera organisée au sein de chaque projet constitutif selon ses propres enjeux afin d'alimenter le comité thématique de veille stratégique, de mesure et d'observation animé par le pilote. Mise en œuvre en lien étroit avec le projet ATLAB, la veille permettra des opérations de benchmarking spécifiques et l'ouverture potentielle à des projets de Recherche et Développement en collaboration avec les universités-hautes écoles du territoire ardennais transfrontalier.

L'étude d'impact, au-delà des indicateurs :

Concept d'évaluation innovant à l'échelle du territoire transfrontalier, l'étude de l'impact du projet sur le territoire et ses habitants va bien au-delà de la compilation d'indicateurs de résultats et de réalisation. Elle permettra de mesurer la valeur sociale et environnementale qu'apporteront les projets du portefeuille ATD en Ardenne transfrontalière, de la conception à la mise en œuvre de leurs activités, en passant par l'analyse et la communication de leurs résultats. Cette étude d'impact, impulsée par le pilote, sera déployée au sein de l'ensemble des projets constitutifs, en étroite collaboration avec les universités et hautes écoles du territoire.

Livrable :

D.1.2.1 Etude d'impact

Contribution du projet ATRT à l'étude d'impact menée à l'échelle du portefeuille.

Activité 1.3 : Synergies entre le projet ATRT et les projets constitutifs du portefeuille Ardenne Transition Durable

Le chef de file du projet veillera à déployer les activités d'ATRT en parfaite synergie et complémentarité avec celles développées dans le cadre du portefeuille Ardenne Transition Durable et de l'ensemble de ses projets constitutifs. Pour ce faire, en parallèle aux comités techniques et groupes de travail intra-projet, les opérateurs du projet ATRT participeront également, à des degrés divers, aux différents comités de pilotage et thématiques organisés par le pilote du portefeuille.

Les comités de pilotage du portefeuille :

Ils seront animés une à deux fois par trimestre par le coordinateur du projet pilote. Ils réuniront obligatoirement les opérateurs chefs de file des projets constitutifs. Pourront s'y ajouter des opérateurs partenaires et/ou associés ainsi que d'autres techniciens selon les thématiques abordées. Ils auront pour vocation première de faire converger les projets constitutifs vers l'objectif commun du portefeuille. Ils devront coordonner, valider, assurer le suivi et l'évaluation des modules de travail développés par le projet pilote et par chacun des projets, tout en préparant les comités d'accompagnement semestriels des projets et du portefeuille.

Les comités thématiques du portefeuille

Le projet pilote animera quatre comités thématiques définis dans le projet pilote :

- le comité administratif et comptable du portefeuille;
- le comité de veille stratégique, de mesures et d'observation;
- le comité de la marque territoriale "Ardenne, Étonner, Enchanter"
- le comité de communication et de promotion.

Ces comités cibleront, selon les thématiques, les responsables financiers ou administratifs, les chefs de file et/ou les chargés de mission des différents projets œuvrant sur des activités et des modules de travail au sein du portefeuille. Ces différents comités s'appuieront sur les outils de gestion partagés et développés par le projet pilote.

Les Groupes de travail thématiques trans-projets :

Ces groupes de travail réuniront des opérateurs issus des projets constitutifs sur des thématiques transversales au sein du portefeuille telles que l'itinérance ou le tourisme adapté. Ils seront créés et animés autant que nécessaire par le chef de file d'un des projets constitutifs.

Livrables :

D.1.3.1 Procès-verbaux et feuilles de présence des différents comités et groupes de travail.

Des procès-verbaux, accompagnés systématiquement d'une feuille de présence, seront établis lors de chaque comité de pilotage, comité thématique ou réunion de groupe de travail thématique trans-projets. Ceux-ci seront accessibles à l'ensemble des opérateurs (Drive commun).

Les indicateurs de réalisation du module de travail 1

Indicateur 1.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Signature d'une charte de coopération entre les opérateurs

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO84 : Actions pilotes développées et mises en oeuvre conjointement dans le contexte des projets

Unité de mesure : Cas de test / Actions pilotes

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Dans un souci d'efficacité dans l'implication et la coordination des partenaires, une Charte de coopération est signée par l'ensemble des opérateurs du projet. En définissant les valeurs du partenariat et ses principes directeurs, elle servira de Règlement d'ordre intérieur au projet.

Indicateur 1.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Élaboration d'une étude d'impact des activités du projet à l'échelle de l'Ardenne transfrontalière

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO84 : Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets

Unité de mesure : Cas de test / Actions pilotes

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Cette étude d'impact, concept d'évaluation innovant à l'échelle du territoire transfrontalier permettra de mesurer la valeur sociale et environnementale qu'apporteront les projets du portefeuille ATD en Ardenne transfrontalière, de la conception à la mise en œuvre de leurs activités, en passant par la mesure et la communication de leurs résultats.

Indicateur 1.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre d'opérateurs partenaires coopérant dans le cadre des comités techniques ATRT

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO87 : Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Unité de mesure : organisations

Valeur cible : 17

Justification de l'indicateur :

Le chef de file organisera et animera des comités techniques regroupant l'ensemble des opérateurs partenaires ainsi que d'autres techniciens ou prestataires invités selon les thématiques abordées. Ces comités techniques auront pour objectifs principaux la coordination, la validation et le suivi des activités menées par l'ensemble des opérateurs partenaires dans le respect du calendrier proposé et dans la perspective de leur pérennisation. Les opérateurs associés seront systématiquement invités.

Module de travail 2 : Communication du projet Ardenne Tourisme Responsable pour Tous

L'objectif du module :

Ce module de travail a pour objectif d'optimiser la valorisation des réalisations du projet ATRT en étroite collaboration avec le projet pilote et les projets constitutifs du portefeuille ATD. En termes médiatiques, les grandes actions de communication auprès du grand public de la zone éligible (habitants, élus, associations...), mises en œuvre et déployées par le pilote, seront couplées à des conférences de presse transfrontalières à plus petite échelle et à des actions de promotion ciblées organisées par les projets constitutifs, dont ATRT.

ATRT s'appuiera également sur le projet pilote du portefeuille pour la promotion des offres et services touristiques proposés par le projet. ATRT organisera en son sein la communication inhérente à des activités ou des publics cibles plus

spécifiques dans le cadre de ses activités visant la mise en tourisme responsable et accessible de l'Ardenne transfrontalière.

L'objectif de communication spécifique à ce module

Les actions de communication de ce module auront pour cible le grand public (habitants/citoyens, élus, associations, administrations...), afin de les informer des réalisations menées grâce aux financements européens de la programmation Interreg. Seront visés en particulier les professionnels du tourisme qui constituent l'essentiel du public cible du projet ATRT mais également les habitants du territoire de l'Ardenne transfrontalière et les visiteurs qui bénéficieront d'une offre de qualité éco-responsable et adaptée à tous les publics grâce au projet.

Activité 2.1 : Participation aux actions de communications financées par le projet pilote, dont l'événement de lancement du portefeuille.

L'ensemble des opérateurs du portefeuille ont fait le choix, pour des raisons d'efficacité, de mutualiser les actions de communication autour des réalisations de leur projet. Ainsi toutes les actions s'intégreront parfaitement dans le plan de communication élaboré par le pilote à destination des habitants/citoyens, élus, associations, administrations et autres professionnels du tourisme. Il s'agira donc pour tous les opérateurs de participer activement aux actions de valorisation du projet pilote, à relayer les informations, à partager les outils-supports élaborés. De cette manière, le projet évitera les actions en doublons, profitera d'économies d'échelles, mettra les supports en commun.

Sous l'impulsion du projet pilote et en partenariat avec les autres projets constitutifs du portefeuille, sont ciblés, côté français et belge, la presse, les radios et télévisions, les réseaux sociaux, les supports de communication des opérateurs et organismes touristiques. Sont imaginés, par exemple:

- de grandes journées de rencontres et de mobilisation du secteur touristique transfrontalier dont un grand événement de lancement des projets du portefeuille prévu d'ores et déjà lors du 1er trimestre 2024 ;
- des conférences itinérantes transfrontalières afin de toucher au maximum populations et médias des différents territoires concernés ;
- des newsletters et mailing grâce aux bases de données des opérateurs et organismes touristiques du territoire ;
- des partages d'articles sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn en priorité), sur les blogs pro du tourisme mais aussi ceux des touristes et des habitants ;
- des voyages de presses transfrontaliers ;
- des dossiers de presse, reportages et documentaires communs qui seront diffusés sur le site web administratif du portefeuille mais aussi sur l'ensemble des supports des opérateurs partenaires et associés des projets du portefeuille (bulletins d'information, newsletters, sites web, réseaux sociaux, courriers, etc.).

Livrables :

D.2.1.1 Dossiers et communiqués de presse

Les événements couverts par la presse seront promus par des communiqués et dossiers de presse remis aux journalistes ou envoyés par email.

D.2.1.2 Articles de presse écrite, radio, TV

Une revue de presse nous permettra de collecter et valoriser tous les articles de presse qui seront publiés sur le projet ATRT.

Activité 2.2 : Organisation de conférences de presse, de rencontres professionnelles, de formations spécifiques et de webinaires.

Parmi toutes les actions de communication, seules les conférences de presse et l'événement de clôture du projet feront l'objet d'un traitement propre à chacun des projets. Certes, le pilote assurera la gestion des agendas et la réalisation des supports, organisera l'événement de lancement du portefeuille et de ses projets, mais il est prévu que le projet organise pour son compte une série de conférences de presse et son événement de clôture. Le budget est identique à chacun des projets constitutifs ATC, ATRT, AGL et ATLAB à hauteur d'un montant de 5.000 euros. Cette spécificité permettra de mieux coller aux réalités territoriales de chacun des projets.

À cela viennent s'ajouter, spécifiquement pour ATRT des outils de communication à destination des locaux qui seront consultés lors de l'étude sur l'implication des habitants dans le développement touristique (par le biais de Facebook en particulier et la presse locale) ainsi que pour toute autre actions qui requerra une communication spécifique en fonction du public ciblé.

Livrables :

D.2.2.1 Newsletters, articles multimédias, bulletins d'information, posts sur les réseaux sociaux

Toutes les publications rédigées par les opérateurs en vue de promouvoir le projet sur nos supports de communication.

D.2.2.2 Articles de presse écrite, radio, TV

Une revue de presse nous permettra de collecter et valoriser tous les articles de presse qui seront publiés sur le projet ATRT.

D.2.2.3 Nouveaux contenus

Ces nouveaux contenus seront créés à partir du second semestre du projet et au fur et à mesure, ensuite, de la structuration des offres et services réalisés par projets constitutifs.

Activité 2.5 : Campagnes de communication centrées sur le web et destinée à promouvoir l'Ardenne en tant que destination durable et de proximité

A travers cette activité, le pilote assurera la promotion touristique des offres et services développés par les projets constitutifs. Les cibles prioritaires sont les habitants de la zone éligible et les touristes situés dans un rayon de 300 Km.

Les indicateurs de réalisation du module de travail 2

Indicateur 2.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Événements de communication organisés

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM1 : Nombre d'événements organisés

Unité de mesure : Evènements

Valeur cible : 3

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les événements organisés par ATRT: 2 conférences de presse et 1 événement de clôture. Les événements organisés par le pilote et auxquels participeront les opérateurs du projet ARTR seront attribués au projet pilote ATD.

Indicateur 2.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de participants à ces événements

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM2 : Nombre de participants à ces événements

Unité de mesure : Participants

Valeur cible : 90

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les participants aux événements organisés par ATRT. Les participants aux événements organisés par le pilote et auxquels participeront les opérateurs du projet ATRT seront attribués au projet pilote ATD.

Indicateur 2.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de posts sur Facebook

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM3.1 : Nombre de posts sur Facebook

Unité de mesure : Posts

Valeur cible : 24

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les posts Facebook publiés par ATRT dans le cadre de ces actions de communication spécifiques.

Indicateur 2.4 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de posts sur LinkedIn

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM3.5 : Nombre de posts sur LinkedIn

Unité de mesure : Posts

Valeur cible : 24

Justification de l'indicateur :

Seront comptabilisés uniquement les posts LinkedIn publiés par ATRT dans le cadre de ces actions de communication spécifiques.

Module de travail 3 : Ardenne, destination éco-responsable

L'objectif du module :

Ce module de travail est essentiellement orienté vers la transition écologique du secteur touristique ardennais transfrontalier. Afin de mutualiser nos efforts d'accompagnement des professionnels vers un développement plus durable de leurs activités, les opérateurs engagés dans le projet prévoient de mettre en œuvre un outil de gouvernance commun, qui servira de socle à nos actions.

Par ailleurs, les enjeux de développement durable ont évolué, au-delà de la réduction de l'empreinte environnementale, il convient aujourd'hui d'accompagner les professionnels vers la résilience : l'adaptation aux impacts du changement climatique. Ensuite, si l'enjeu de développement économique reste nécessaire, il est essentiel d'impliquer les habitants pour qu'ils soient acteurs du développement touristique sans le subir.

Tous ces travaux d'étude et de concertation, menés au tout début du projet, nous donneront les clés pour un accompagnement adapté, plus ciblé et efficient.

L'objectif de communication spécifique à ce module

La communication de ce module s'adressera aux professionnels du tourisme pour les inciter à rejoindre la démarche, mais aussi aux habitants qui seront consultés pour que la démarche de développement touristique prenne pleinement en compte leurs attentes. Ensuite, pour la gouvernance, les opérateurs s'attacheront à consulter toutes les parties prenantes impliquées dans le tourisme durable (associations, institutionnels, PME, chambres consulaires, etc.). Enfin, à l'issue des travaux et grâce à l'appui du pilote du portefeuille, des actions de promotion seront menées afin de valoriser la démarche et les opérateurs engagés auprès du grand public.

Activité 3.1 : Instauration d'une gouvernance partagée visant à accompagner au mieux les professionnels du tourisme.

La destination Ardenne, déjà engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable doit pouvoir crédibiliser son positionnement, en particulier du fait de son caractère transfrontalier. Cette reconnaissance sera un gage de durabilité et de qualité pour les visiteurs.

Compte tenu des enjeux actuels, il apparaît essentiel de mutualiser nos moyens afin de démultiplier l'impact de nos actions en transfrontalier. L'objectif ici est donc de trouver un outil de gouvernance commun à l'ensemble des parties prenantes du territoire. Cet outil aura 3 enjeux majeurs :

1. S'appuyer sur des critères d'engagement internationaux (liés aux Objectifs de Développement Durables – ODD – de l'ONU) afin de déployer un plan d'actions ambitieux sur l'ensemble du territoire de l'Ardenne transfrontalière ;
2. Crédibiliser la destination Ardenne comme une véritable destination de tourisme durable ;
3. Apporter des indicateurs de performance en lien avec les enjeux du développement durable.

Pour cela, nous ferons un travail de veille afin de sélectionner le meilleur outil de gouvernance adapté aux particularités de la destination. Il existe un guide des labels de destination qui étudie notamment leurs performances en lien avec les Objectifs de Développement Durables (ODD) tels que définis par l'ONU et sur lequel nous pourrions nous appuyer.

Un accompagnement sera nécessaire pour assurer la coordination des actions, chaque partenaire ayant un regard sur son territoire et non global. Ensuite, les opérateurs engagés dans cette démarche seront chargés de vérifier l'adéquation de leurs territoires respectifs face aux exigences de la certification sélectionnée.

Ce travail nous permettra d'adapter l'accompagnement des professionnels et institutionnels prévu dans l'activité 3.4.

Les différentes étapes de cette activité seront :

- étude des différentes certifications pour les destinations éco-responsables
- lancement d'une demande de prix auprès des organismes

- analyse des offres et organisation de rencontres avec les parties prenantes (opérateurs du projet, comité de pilotage du portefeuille, socio-professionnels, autorités publiques locales...) pour sélectionner l'outil le plus adapté
- travail avec l'organisme retenu pour la collecte des données (chiffres clés du tourisme durable) et obtention d'une "note" pour connaître le niveau d'engagement de l'Ardenne
- conception d'un plan d'action avec les parties prenantes et l'organisme sélectionné pour améliorer cette note (notamment via un travail avec les professionnels du tourisme).
- en parallèle, des actions de communication seront menées avec le pilote pour valoriser l'engagement de l'Ardenne auprès du grand public.
- évaluation en fin de projet.

Livrables :

D.3.1.1 Etude comparative

Une étude comparative des certifications existantes pour la valorisation des engagements éco-responsables d'une destination permettra aux opérateurs de sélectionner la mieux adaptée aux enjeux de gouvernance commune de la Destination Ardenne.

D.3.1.2 Chiffres clés du tourisme durable ardennais

En lien avec le Commissariat Général au Tourisme versant wallon et l'Agence Régionale du Tourisme de la région Grand Est, nous développerons un outil d'évaluation des indicateurs du développement touristique durable spécifique à la destination Ardenne transfrontalière.

D.3.1.3 Rapport d'évaluation

A l'issue du projet, la destination Ardenne aura obtenu une reconnaissance pour son engagement en matière de tourisme durable.

Activité 3.2: Etude sur l'impact au changement climatique et adaptation du secteur du tourisme

Cette action vise la réalisation d'une étude qui se déroulera en trois temps. Tout d'abord, elle aborde l'impact du changement climatique sur le territoire de l'Ardenne et sur le secteur touristique. Il s'agira d'établir un diagnostic territorial précisant les enjeux (offre touristique et enjeux socio-économiques), les aléas (risques induits par le changement climatique), et une analyse AFOM (atouts-faiblesses-opportunités-menaces) pour déterminer les opportunités et menaces directes.

En seconde partie sera traitée l'adaptation à laquelle notre secteur doit faire face. Cette seconde partie se concentrera sur la notion de résilience territoriale définissant les axes majeurs d'intervention et les actions afférentes. Cette seconde partie formera l'articulation avec l'étude d'intégration des habitants (activité 3.3) dans le processus décisionnel et elle déterminera les indicateurs du tourisme durable utiles au territoire et aux objectifs du projet.

Ces indicateurs seront de différents types :

Environnementaux (évaluations des risques naturels liés aux changements climatiques, pollution de l'eau et de l'air, aléas climatiques, surface d'espaces naturels protégés, etc.)

Socioéconomiques (suivi des retombées économiques liées au tourisme et de l'accessibilité de l'offre en lien avec le module 4 du projet, satisfaction des visiteurs, habitants et professionnels, formation des socioprofessionnels, ...)

Anthropiques (émissions de GES, consommation d'eau, consommation d'énergie, production de déchets, mobilité douce, ...)

La troisième partie débouchera sur une proposition d'ateliers et formations à destination des professionnels ainsi que des prestataires touristiques pour les accompagner dans une nouvelle démarche durable. Ce programme d'accompagnement des socioprofessionnels sera formalisé, le club Ardenne Ecotourism (Interreg 5) sera renforcé et les membres guidés vers l'écolabellisation dans le cadre de l'activité 3.5. Pour répondre aux objectifs de la seconde partie et assurer la continuité de la dynamique du club Ardenne Ecotourism, des ateliers seront proposés dans le cadre du projet ATRT et des formations seront menées dans le cadre du projet ATC.

Nos attentes envers le bureau d'étude sont les suivantes :

- 1 - Diagnostic territorial (Enjeux, Aléas, analyse AFOM) : données quantitatives et qualitatives - Période 3 ;
- 2- Résilience (axes et actions, indicateurs) - Période 3 ;
- 3- Propositions de sujets pour le programme d'accompagnement des socioprofessionnels mis en œuvre dans l'action 4 de ce module - Période 3 et 4.

Livrables

D.3.2.1 Rapport d'étude

Le rapport contribuera à comprendre les besoins et les attentes du territoire transfrontalier en matière d'impact et d'adaptations au changement climatique. Par ailleurs, il déterminera les sujets des ateliers.

Activité 3.3 : L'intégration des habitants dans la stratégie touristique : étude et réunions de concertation

Bien que les impacts du tourisme sur notre région soient généralement perçus comme positifs par les citoyens (apport économique du secteur, préservation du patrimoine, etc.), de nombreux opérateurs ont constaté un ressenti négatif à l'égard du tourisme au sein de leurs communes. Celui-ci provient notamment des résidences secondaires qui font grimper les prix de l'immobilier et entraînent parfois des problèmes de cohabitation entre les touristes et la population locale (nuisances sonores, déchets etc.). À cela s'ajoute l'enjeu de la saisonnalité qui peut mener à la saturation de certains sites naturels qui peut menacer l'intégrité des espaces naturels.

Des études, telle que celle menée par Travelsat en France (juin 2023), soutiennent ces constats et démontrent que les habitants des zones rurales reconnaissent moins les bénéfices de l'activité touristique que les habitants des zones littorales et urbaines. Ce travail nous offre une opportunité inédite de pouvoir anticiper les potentiels risques de "surtourisme" dont souffrent aujourd'hui plusieurs destinations européennes.

Cette étude approfondie sur l'intégration des habitants dans la stratégie touristique pourra éclairer les opérateurs sur la position des locaux sur ces enjeux. Elle permettra ainsi d'activer certains leviers et de définir des actions concrètes et évaluables à mettre en place dans une dynamique locale et transfrontalière, tout en s'inscrivant dans l'optique du tourisme durable.

Concrètement, il s'agit de mandater un bureau d'experts qui pourra :

Identifier les lieux qui sont sujets à une certaine pression touristique ainsi que les lieux à risque au sein des territoires partenaires ;

Répertorier les conflits existants et potentiels entre les citoyens et les touristes, en tenant compte des résultats de l'étude réalisée dans le cadre de l'activité 3.2 sur l'impact des changements climatiques. Pour ce faire, le bureau veillera à consulter l'ensemble des parties prenantes (autorités publiques, citoyens, opérateurs touristiques,...) pour établir un diagnostic précis.

Elaborer un plan d'action à court, moyen et long terme pour répondre à ces enjeux en tenant compte des synergies transfrontalières.

Par la suite, chaque opérateur sélectionnera un site répertorié par l'étude et mettra en application les pistes d'amélioration proposées. Une enquête sera réalisée en amont et en aval de la phase de test pour connaître l'impact des mesures mises en place sur la perception touristique locale.

Après une mise en commun des résultats, un guide des bonnes pratiques sera réalisé, il fera mention des pistes d'action applicables à l'échelle transfrontalière.

Tout au long du processus, une attention sera donnée à la communication vers les citoyens afin de les impliquer dans les différentes étapes.

Livrables

D.3.3.1 Rapport d'étude

Ce rapport comprendra :

Un diagnostic du territoire identifiant les zones de mise en application des mesures préconisées

Un plan d'action à court, moyen et long terme

D.3.3.2 Une enquête et ses résultats

Une enquête sera réalisée en amont et en aval de la phase de test pour connaître l'impact des mesures mises en place sur la perception touristique locale.

D.3.3.3 Rapport de mise en test

Rapport des résultats de la mise en place des mesures émanant de l'étude.

D.3.3.4 Guide de bonnes pratiques

Ce guide reprendra un bref résumé du diagnostic, du plan d'actions, de ses résultats et de ce qui a fonctionné ou non. Il sera réfléchi pour répondre aux attentes des partenaires de part et d'autre de la frontière.

Activité 3.4 : Accompagnement des professionnels du tourisme dans une logique de développement durable.

A la lumière des résultats des études menées dans les activités 2 et 3, les opérateurs partenaires mèneront un travail de terrain en B to B pour accélérer la transition écologique du secteur touristique ardennais en cohésion avec les préconisations de la démarche de gouvernance globale initiée dans l'activité 1.

Il s'agira alors de se concentrer sur les principaux impacts et vulnérabilités du secteur touristique transfrontalier pour mettre à jour la grille d'évaluation développée en Ardenne Ecotourism en lien avec les objectifs de développement durable (ODD).

S'en suivra un travail de terrain pour sensibiliser et conseiller afin de les suivre dans leur démarche de progrès et idéalement les accompagner jusqu'à l'obtention d'un écolabel.

Les étapes de cette activité :

1. Collecte et analyse des résultats des études ;
2. Evolution de la grille d'adhésion au Club Ardenne Ecotourism (éco-score) et convention d'accompagnement

3. Conception d'un programme d'actions annuel (calendrier de rencontres annuelles, différents formats possibles en fonction des sujets) pour mobiliser les professionnels du tourisme et les accompagner dans une démarche de progrès ;
4. Conception d'outil pour compléter les journées de rencontre à savoir :
5. Kit de sensibilisation des clients (respect des sentiers, réduction des déchets, économies d'eau ...) ;
6. Catalogue de fournisseurs (alimentaire ou non) pour conseiller au mieux les socio-professionnels qui peinent à trouver un fournisseur éco-responsable et/ou local et si la demande existe proposer la possibilité d'achats groupés ;
7. Fiches conseils simplifiées sur les sujets étudiés dans les 3 activités du module
8. En parallèle, chaque opérateur assurera un travail de terrain sur son territoire (l'ADTA et le PNRA sur le département des Ardennes françaises ; le FTPLUX et le GAL Nov'Ardenne pour la province du Luxembourg Belge ; les MT Explore Meuse et Pays des Lacs pour la partie ardennaise de la province de Namur) afin d'aller à la rencontre des professionnels et les conseiller au mieux sur la base d'un process commun.
9. Le programme d'actions sera revu et adapté chaque année.

Les outils d'accompagnement (fiches conseils, outils de sensibilisation, etc.) ainsi que les sessions de sensibilisation et d'information seront quant à eux bien développés à l'échelle transfrontalière dans la logique de gouvernance partagée mise en œuvre dans l'activité 3.1.

Livrables

D.3.4.1 Nouvelle grille d'adhésion au Club Ardenne Ecotourism

La grille d'adhésion au Club Ardenne Ecotourism sera mise à jour suite aux recommandations des études menées en activité 3.1, 3.2 et 3.3.

D.3.4.2 Liste des adhérents

Un listing des adhérents sera mis à jour chaque semestre.

D.3.4.3 Outils de sensibilisation et d'accompagnement

En fonction des besoins exprimés par les socio-professionnels, des attentes des clients et des enjeux environnementaux, les opérateurs vont créer des outils de sensibilisation et d'accompagnement adaptés.

D.3.4.4 Calendriers annuels des sessions d'information et ateliers

Chaque atelier comportera un thème spécifique selon les besoins et les études du territoire transfrontalier. Il sera ouvert aux socio-professionnels du tourisme, acteurs du territoire et partenaires.

Les indicateurs de réalisation du module de travail 3

Indicateur 3.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de participants aux réunions de concertation pour la mise en place de l'outil de gouvernance de tourisme durable.

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO87 : Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Unité de mesure : Organisations

Valeur cible : 20

Justification de l'indicateur :

L'outil de gouvernance sera partagé non seulement par les opérateurs du projet mais aussi par toutes les parties prenantes impliquées localement dans le tourisme durable (Offices et Maisons de Tourisme, CCI, fédérations, Provinces, associations locales, etc.). Sont comptabilisées ici les organisations qui ne sont pas opératrices du projet.
(MT 3.1)

Indicateur 3.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre d'études transfrontalières menées conjointement

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO84 : Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets

Unité de mesure : Cas de test / Actions pilotes

Valeur cible : 2

Justification de l'indicateur :

Etude sur l'intégration des habitants dans la stratégie de développement touristique et étude de l'impact du changement climatique sur l'activité touristique de part et d'autre de la frontière.
(MT 3.2 et 3.3)

Indicateur 3.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Outils destinés à accompagner les professionnels dans leur engagement vers un développement durable

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO116 : Solutions élaborées conjointement

Unité de mesure : Solutions

Valeur cible : 4

Justification de l'indicateur :

2 outils de sensibilisation (MT 3.4)

1 grille "éco-score" (MT 3.4) ;

1 guide de bonnes pratiques pour intégrer les habitants dans la stratégie touristique (MT 3.3)

Indicateur 3.4 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre d'adhérents au Club Adenne Ecotourism (objectif +150)

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-RCO77 : Nombre de sites touristiques et culturels soutenus

Unité de mesure : Sites touristiques et culturels

Valeur cible : 100

Justification de l'indicateur :

Nombre d'adhérents au Club Ardenne Ecotourism ayant reçu une visite et des conseils suite à la parution de la nouvelle grille éco-score (MT 3.4)

Indicateur 3.5 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de sessions d'information sur le thème du tourisme durable et de l'environnement

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM1 : Nombre d'événements organisés

Unité de mesure :

Evénements

Valeur cible : 8

Justification de l'indicateur :

Ces évènements pourront prendre la forme de sessions d'information, de sensibilisation, d'ateliers ou d'éductour et auront pour cible les professionnels du tourisme (adhérents au Club Ardenne Ecotourism en particulier) et les différentes parties prenantes. Ils seront organisés au moins 2 fois par an sur des sujets qui auront été identifiés grâce aux études et en fonction de la demande des publics concernés. (MT 3.4)

Indicateur 3.6 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de participants aux sessions d'information sur le thème du tourisme durable et de l'environnement

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM2 : Nombre de participants à ces événements

Unité de mesure :

Participants

Valeur cible :

120

Justification de l'indicateur :

Nous espérons pouvoir réunir au moins 15 personnes par session. (MT 3.4)

Module de travail 4 : Tourisme pour tous en Ardenne transfrontalière

L'objectif du module

En France et en Belgique près de 40% de la population ne part pas en vacances. Les raisons sont multiples mais sont dues notamment à des difficultés financières ou un défaut d'accessibilité.

Ce module a pour ambition de faire de l'Ardenne une destination touristique pour les visiteurs en situation de handicap et une terre de loisirs pour les clientèles précaires, résidents ou populations de proximité. Pour cela, nous proposons de renforcer l'accompagnement des professionnels du tourisme dans leur mise en accessibilité : sessions d'information et de formations en lien avec le projet ATC, création de supports et applications adaptés aux besoins des différentes familles de handicap.

Le projet permettra ainsi la création d'offres touristiques sans rupture de services en lien avec le projet AGL. Cela nécessitera des outils d'information pratiques pour que tous les publics puissent bénéficier de loisirs accessibles, en "partant loin tout près".

L'objectif de communication spécifique à ce module

Les objectifs de communication de ce module s'adresseront dans un premier temps aux professionnels du tourisme afin de les sensibiliser à l'intérêt de rendre leurs activités accessibles puis de les accompagner en ce sens.

Ensuite, il conviendra de créer des liens entre les organismes d'actions sociale et les institutionnels et professionnels du tourisme pour favoriser les échanges d'information et de connaissances des besoins d'un côté et de l'offre de l'autre côté.

Enfin, avec l'appui du projet pilote, les offres de séjours et idées d'excursions seront promues auprès du grand public et en particulier des publics à besoins spécifiques ou en situation précaire.

La communication sera gérée par l'opérateur chef de file.

Activité 4.1 : Accompagner les professionnels de l'Ardenne dans leur mise en accessibilité

Cette activité vise à accompagner les professionnels sur deux plans complémentaires : d'une part les besoins en équipement pour la clientèle et d'autre part les attitudes et comportements les plus adaptés dans la relation avec les clients.

Dans un premier temps, l'ensemble des chargés de projet actifs dans ce module recevront une formation de mise à niveau de leurs connaissances sur les besoins de la clientèle grâce au projet ATC.

Afin d'orienter au mieux les actions de sensibilisation et de formation, un diagnostic de l'offre touristique transfrontalière accessible sera réalisé : lieux d'accueil et d'information des touristes, attractions, musées, restaurants, hébergements ou encore lieux publics (site remarquable, parcours pédestre ou vélo). Cet état des lieux sera le point de départ de l'organisation des séances de sensibilisation car il permettra de sélectionner au mieux les zones géographiques à privilégier et le type d'actions à favoriser par la suite.

Ensuite, selon les besoins en formation répertoriés grâce à l'état des lieux, une période de formation sera organisée en lien avec le projet ATC tant sur des thématiques liées aux attitudes et comportements que sur les infrastructures et les équipements.

En complément de ces formations, les opérateurs du projet ATRT vont créer un module de e-learning dédié aux loisirs de plein air et à l'itinérance douce. Celui-ci viendra compléter des modules déjà existants (Mon Musée Accessible) ou en cours de création (pour les hôtels et les campings) et développés avec l'opérateur Make.org Association. Disposer d'une offre digitale de formation permettra de toucher plus d'opérateurs, de soutenir ceux qui se lanceront dans la démarche plus tard et d'accélérer les dynamiques d'accessibilité en mobilisant/formant l'ensemble des agents/collaborateurs/employés des structures.

Les chargés de projets proposeront un accompagnement individualisé aux professionnels tout au long de leur parcours de formation. Ceux-ci remettront un rapport de recommandations tenant compte des possibilités techniques d'aménagement des lieux. Sur base du potentiel de sa structure, le professionnel sera ensuite dirigé vers l'organisme officiel pour envisager sa reconnaissance (Tourisme et Handicap en France, Access-I en Wallonie). Cette présence régulière des chargés de projet sera une plus-value pour la réussite du module. Au terme du travail mené, grâce à l'arrivée de nouveaux lieux accessibles sur le territoire transfrontalier et à l'amélioration des compétences relationnelles des professionnels, nous serons capables de proposer une offre de séjours accessibles sur la destination Ardenne (activité 4.5).

D.4.1.1 Diagnostic d'accessibilité

1 diagnostic complet de la zone transfrontalière reprenant la liste des infrastructures déjà labellisées ainsi que les activités de loisirs. Ce rapport contiendra également des informations liées à la mobilité ainsi qu'aux services auxiliaires disponibles.

D.4.1.2 Boîte à outil de l'accessibilité (kit)

1 kit comprenant une autoévaluation en ligne, fiches-conseils en matière de communication et d'infrastructure, listing de fournisseurs de services avec des prix, guide pratique « comment accueillir une personne à besoins spécifiques », liste de lieux labellisés, offre accessible.

D.4.1.3 Supports de formation

1 support pour la formation services et équipements pour rendre mon infrastructure touristique accessible et 1 support pour la formation accueillir des personnes à besoins spécifiques.

D.4.1.4 Module de e-learning dédié aux loisirs de plein-air

1 formation en ligne traitant de la thématique des loisirs de plein air et itinérance douce. Il traitera autant des aspects liés aux infrastructures qu'aux comportements à adopter envers la clientèle.

Activité 4.2: Rendre la destination accessible à tous

Cette activité vise l'accès aux loisirs des personnes à besoins spécifiques en accessibilité ou en situation précaire. En effet, les actions seront orientées vers l'accès à l'information pour préparer le séjour.

Un des axes de cette activité sera consacré à l'accessibilité numérique. Celle-ci n'est pas seulement une question de normes techniques, d'architecture web et de design. C'est également un droit pour les personnes handicapées d'accéder aux technologies de l'information. La première action visera l'accessibilité du site visitardenne.com en lien avec le pilote (obtention d'un label). Nous encouragerons ensuite les professionnels à s'engager dans une telle démarche avec un ensemble de conseils et outils pratiques.

Nous constatons régulièrement que même si certains lieux sont accessibles ou offrent des services accessibles, la description se résume souvent à un inventaire très technique. Aussi, il nous semble indispensable d'accompagner les professionnels dans la mise en scène de leur accessibilité. Dans le cadre des formations organisées par ATC, nous pourrons les conseiller dans ce sens : livre d'or, utilisation des résultats des audits, témoignages, etc.

Si le handicap est souvent un motif de non-départ en vacances, les difficultés financières constituent également un frein important. Or, si nous voulons faire de l'Ardenne une destination vraiment accessible à tous, il nous faut travailler une offre attrayante pour les publics en situation précaire.

Pour cela, il nous semble judicieux de commencer par établir des ponts entre les professionnels du tourisme et les professionnels de l'action sociale en nous appuyant sur les actions existantes comme Article 27 en Wallonie par exemple. Cette mise en réseau permettra à chacun de mieux connaître les besoins des publics précarisés et d'y répondre.

Lors des rencontres interprofessionnelles, les deux secteurs seront amenés à identifier les moyens et méthodes à mettre en œuvre afin de mieux faire connaître l'offre "bons plans" au public concerné. Au terme de ces rencontres, un carnet "Tourisme pour tous en Ardenne" sera constitué afin que chacun dispose de l'information utile pour accompagner au mieux le public concerné. Ce carnet est un outil de médiation sociale à visée touristique. Il sera utilisé par les professionnels de l'action sociale pour conseiller et orienter ses bénéficiaires dans tout projet de vacances ou d'excursion.

Le travail conjoint réalisé lors de la phase de diagnostic et des rencontres permettra de rassembler l'ensemble de l'offre touristique "bons plans" et de la mettre en ligne de façon attrayante et non stigmatisante sur le site visitardenne. L'information, plus que la communication est essentielle, au cœur de cette action. Il existe beaucoup d'opportunités pour accéder à des loisirs à faible coût voire gratuits mais, souvent, le manque d'information empêche d'en profiter.

Livrables

D.4.2.1 Boîte à outils du site internet accessible

Suivant l'exemple du site visitardenne qui aura été adapté pour être accessible à tous, une boîte à outils du site web accessible simplifiée sera proposée aux professionnels du tourisme.

D.4.2.2 Diagnostic des offres transfrontalières « bons plans »

Un diagnostic complet de la zone transfrontalière reprenant la liste des offres touristiques à petits prix, gratuites, libres d'accès ou avec cartes de réduction chez les opérateurs privés et publics.

D.4.2.3 Carnet « Tourisme pour tous en Ardenne »

Destiné aux professionnels de l'action sociale, il rassemblera les coordonnées des services et associations de tourisme pour tous, les structures touristiques transfrontalières et les offres "bons plans" issues du diagnostic.

Activité 4.3 : Aménager des espaces publics en équipements et services pour la mise en tourisme d'offres pour les personnes à besoins spécifiques.

Disposer de lieux d'accueil touristiques et d'infrastructures touristiques accessibles est incontestablement nécessaire. Toutefois, cela n'est pas suffisant ! Les visiteurs, durant leur séjour en Ardenne, doivent également profiter des activités et espaces de plein air. En vue de la mise en tourisme prévue dans l'activité 4.4, il est indispensable de développer un ensemble d'actions pour améliorer la médiation et l'expérience touristique transfrontalière en lien avec Ardenne Good Life.

Nous pensons plus particulièrement à des parcours vélo ou pédestres, des points de vue, des zones de repos, des jardins ou parcs publics et autres lieux d'intérêt touristique.

Trop souvent les aménagements se limitent à l'aspect pratique, notre projet vise également à améliorer l'accès au contenu touristique (médiation). Pour que la chaîne d'accessibilité soit complète, il faudra de petits équipements pour renforcer l'accessibilité des lieux publics (rampe d'accès, revêtement de sol, signalétique), des aménagements adaptés (tables, bancs) et surtout des dispositifs de médiation touristique (panneaux didactiques en grands caractères ou en relief, audioguide, vidéo signée, dispositif en relief).

Sur base du diagnostic réalisé au moyen d'une grille d'autoévaluation, des espaces publics avec un potentiel élevé de mise en accessibilité seront sélectionnés. Pour cet accompagnement, nous ferons appel aux experts du territoire transfrontalier, à savoir « Tourisme et handicap » du côté français, Access-i avec ses bureaux d'expertise et All Access (Province de Luxembourg) du côté belge. Ceux-ci sont reconnus pour leur expertise en matière d'audit et d'accompagnement pour l'amélioration de la mise en accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

En complément de la formation e-learning développée dans l'activité 4.1, un cahier de recommandations sera rédigé pour chacun des espaces retenus ce qui permettra de lancer des appels d'offres ciblés en fonction des petits équipements à fournir. Après leur installation et la mise en place des dispositifs de médiation, les espaces publics pourront prétendre à une certification ou labellisation. A la fin de ce processus et en complément de l'activité 1, nous disposerons des informations nécessaires pour mettre en tourisme l'offre touristique accessible transfrontalière.

Livrables :

D.4.3.1 Diagnostic des espaces publics ayant un potentiel pour une mise en accessibilité

Diagnostic des espaces publics de de la zone transfrontalière. Ce diagnostic sera réalisé en parallèle du diagnostic d'accessibilité de l'activité 1. Cette étape permettra d'identifier les zones de convergence en matière d'offres touristiques.

D.4.3.2 État des lieux des espaces publics sélectionnés

Cette étape sera réalisée grâce à une grille d'évaluation qui déterminera le potentiel d'accessibilité actuel et attendu. Elle permettra de sélectionner le type de besoin spécifique à proposer en priorité pour chacun des espaces publics.

D.4.3.3 Cahier de recommandations

Grâce à l'état des lieux, la liste des besoins précis à proposer sera connue ainsi que les travaux et aménagements à envisager : parking, signalétique, panneaux didactiques, etc.

D.4.3.4 Equipements pour rendre la destination accessible

Installation d'équipements spécifiques pour rendre les lieux accessibles aux personnes à besoin spécifiques suivant les recommandations livrées dans le cahier de recommandation.

Activité 4.4 : Mise en tourisme de l'offre accessible : création de séjours adaptés aux personnes à besoins spécifiques sans rupture de chaîne de services.

Sur base des activités réalisées en amont et de l'offre complémentaire développée dans le cadre du projet Ardenne Good Life (AGL), nous serons en mesure de mettre en tourisme l'ensemble des offres touristiques transfrontalières accessibles. Actuellement, il existe des offres d'hébergement et d'activités distantes de plusieurs kilomètres ce qui empêche de planifier une journée de détente ou même un séjour. Cette activité a pour but de développer une offre inspirante sans rupture de la chaîne de service, tenant compte des besoins spécifiques des visiteurs et d'en faire la promotion.

Notre souhait est de développer à la fois des offres à destination des groupes et des visiteurs individuels (famille ou couple) en excursions (une journée) ou en séjours (2 jours à une semaine). En fonction des résultats des actions menées en amont, nous tâcherons de créer une offre transfrontalière comprenant au moins deux jours en Wallonie et deux jours en France. Nous serons attentifs à y inclure toute la chaîne de service : hébergement, activités de loisirs, restauration, sortie nature (en lien avec AGL). Une attention particulière sera portée à l'accessibilité globale des communes (cheminement pour accéder à l'hébergement, possibilité de faire quelques courses en autonomie, facilité d'accès aux services publics...). Le cas échéant, nous prendrons contact avec les communes concernées pour les sensibiliser à ces problématiques.

Afin de séduire les visiteurs, nous réaliserons, en lien avec le projet pilote, un shooting photo avec des personnes à besoins spécifiques dans les lieux sélectionnés ainsi qu'une vidéo promotionnelle. Ces supports permettront d'alimenter le site internet visitardenne.com et les publications sur les réseaux sociaux. Pour mettre en tourisme les offres accessibles, toujours en lien avec le projet pilote, nous réaliserons deux brochures distinctes : l'une dédiée à l'offre d'excursion et l'autre à l'offre de séjour avec hébergement et activités. Ces nouveaux produits seront promus dans le cadre d'une campagne transmédiatique qui sera concertée avec les opérateurs impliqués.

Livrables :

D.4.4.1 Offres de séjours accessibles

Les offres de séjours seront compilées dans un document commun qui servira de support au pilote qui sera chargé de les promouvoir.

D.4.4.2 Vidéo promotionnelle de la destination Ardenne accessible

1 vidéo mettant en scène des visiteurs à besoins spécifiques dans des lieux accessibles : attractions, hébergements, espaces publics et loisirs de plein air.

D.4.4.3 Rubrique "Ardenne accessible" sur le site VisitArdenne.com

1 rubrique rassemblant l'ensemble de l'offres touristiques transfrontalières accessibles et comprenant les services complémentaires utiles pour préparer un séjour en toute sérénité.

D.4.4.4 Carte interactive du tourisme accessible en Ardenne transfrontalière

S'appuyant sur les bases de données communes, il s'agira d'une carte interactive au niveau de l'Ardenne avec l'offre accessible par territoire touristique concerné : 1 carte permettant aux visiteurs de visualiser l'ensemble de l'offre disponible afin de préparer son séjour.

Les indicateurs de réalisation du module de travail 4

Indicateur 4.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Création d'un module de e-learning « loisirs de pleine nature accessibles »

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RC116 : Solutions élaborées conjointement

Unité de mesure : Solutions

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Il s'agit d'une solution élaborée conjointement par des acteurs situés de part et d'autre de la frontière. Cette formation en ligne sera gratuite, certifiante et accessible au plus grand nombre et permettra d'améliorer les conditions d'accès et le confort d'usage des loisirs qui se pratiquent en pleine nature (sentiers de promenade à pied ou à vélo, activités sur l'eau, accès à la plage...). MT4.1

Indicateur 4.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Participation à la formation e-learning « loisirs de pleine nature accessible »

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO085 : Participations à des actions de formations communes

Unité de mesure : Participation

Valeur cible : 200

Justification de l'indicateur :

Nombre de personne participant jusqu'au bout à la formation en ligne avec obtention de la certification. (MT 4.1)

Indicateur 4.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Rencontres interprofessionnelles entre le secteur du tourisme et celui de l'action sociale.

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM1 : Nombre d'évènements organisés

Unité de mesure : Evènements

Valeur cible : 3

Justification de l'indicateur :

Grâce à ces rencontres, nous espérons favoriser les échanges de part et d'autre de la frontière et interprofessionnels pour des secteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.
(MT 4.2)

Indicateur 4.4 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de sites touristiques sollicités pour développer une meilleure accessibilité

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO77 : Nombre de sites touristiques et culturels soutenus

Unité de mesure : Sites touristiques et culturels

Valeur cible : 100

Justification de l'indicateur :

Grâce à l'accompagnement et les solutions de professionnalisation, plusieurs sites touristiques gagneront en qualité d'accès pour les publics à besoins spécifiques. Nous solliciterons largement les socio-professionnels lors des rencontres organisées par le projet, le pilote ou le projet AGL. Mais tous ne répondront pas favorablement, mais ils auront au moins été informés.

(MT 4.1 et 4.3)

Indicateur 4.5 :

Indicateur de réalisation projet :

Organisation de rencontres et journées de sensibilisation

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM1: Nombre d'évènements organisés

Unité de mesure : Evènements

Valeur cible : 12

Justification de l'indicateur :

Afin de convaincre et de sensibiliser le plus grand nombre, des rencontres transfrontalières seront organisées tout au long du projet (3 par an) sur des sujets liés à l'accessibilité et la précarité. Différents thèmes seront abordés (numérique accessible, rédiger en Facile à Lire et à Comprendre, comment accueillir les publics à besoins spécifiques, etc.), systématiquement de part et d'autre de la frontière pour toucher les professionnels au plus près de leur lieu d'activité.

(MT 4.1 et 4.3)

Indicateur 4.6 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de participants aux événements

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM2 : Nombre de participants à ces évènements

Unité de mesure : Participants

Valeur cible : 80

Justification de l'indicateur :

Nombre de participants aux différentes rencontres organisées en faveur du tourisme inclusif.

Nous espérons au moins 30 structures sociales (activité 4.2) et 100 prestataires touristiques (activité 4.1 et 4.3) mais nous maintenons la valeur cible à 80 dans un souci de réalisme.

Indicateur 4.7 :

Indicateur de réalisation projet :

Carnet "Tourisme pour tous en Ardenne"- Distribué à au moins 1000 exemplaires.

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO84 : Actions pilotes développées et mises en œuvre conjointement dans le contexte des projets

Unité de mesure : Cas de test/ Actions pilotes

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Créé pour la première fois en transfrontalier ce carnet, destiné aux professionnels de l'action sociale rassemblera les coordonnées des services et associations de tourisme pour tous, les structures touristiques transfrontalières et les offres "bons plans" issues du diagnostic.

Indicateur 4.8 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de sites équipés pour accueillir les personnes à besoin spécifiques

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO77 : Nombre de sites touristiques et culturels soutenus

Unité de mesure : Sites touristiques et culturels

Valeur cible : 40

Justification de l'indicateur :

Les équipements financés devront pouvoir profiter au plus grand nombre (bandes de vigilance, rampe d'accès, étiquettes de couleur contrastée, audioguide, tablette pour diffusion vidéo en différé, boucle magnétique, etc.) - (MT 4.3).

Indicateur 4.9 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de sites accompagnés dans leur mise en accessibilité

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO77 : Nombre de sites touristiques et culturels soutenus

Unité de mesure : Sites touristiques et culturels

Valeur cible : 50

Justification de l'indicateur :

Grâce à l'accompagnement et les solutions de professionnalisation, plusieurs sites touristiques gagneront en qualité d'accès pour les publics à besoins spécifiques. Nous compterons ici les sites touristiques et culturels qui auront véritablement bénéficié de l'accompagnement des opérateurs du projet ATRT (MT 4.1 et 4.3).

Module de travail 5 : Mise en tourisme de l'itinérance douce transfrontalière

L'objectif du module :

L'Ardenne est reconnue comme une terre d'itinérance mais l'offre n'est pas toujours à la hauteur des attentes des clients et malgré une forte progression de l'activité depuis 2019, l'Ardenne peut et doit encore consolider son économie touristique.

L'objectif de ce module est de s'appuyer sur les ressources de l'Ardenne en matière d'offre itinérante transfrontalière à pied et à vélo (développée notamment dans le cadre du projet Ardenne Cyclo et Ardenne Ecotourism en Interreg V et du projet AITIMI) afin de développer une offre de séjours ayant un moindre impact sur l'environnement. Il prévoit notamment la labellisation d'un sentier transfrontalier de randonnée pédestre, l'étude des attentes des randonneurs et la mise en tourisme de séjours autour de la randonnée pédestre. Pour l'offre cyclotouristique, la coordination des actions en lien avec les opérateurs d'AITIMI permettra la création d'offres adaptées et de qualité.

L'objectif de communication spécifique à ce module

La communication de ce module s'adresse tout d'abord aux clients randonneurs qui seront consultés pour mieux connaître leurs habitudes et leurs attentes.

Ensuite, elle s'adresse aux professionnels du tourisme pour les accompagner dans une professionnalisation de leur offre à l'attention des touristes itinérants à pied comme à vélo (avec les labels Bienvenue et Accueil Vélo par exemple).

Enfin, pour la gouvernance, les opérateurs s'attacheront à consulter toutes les parties prenantes impliquées dans l'itinérance à vélo par le biais des comités d'itinéraires, pilotés par le chef de file, en partenariat avec les opérateurs du projet AITIMI. A l'issue des travaux et grâce à l'appui du pilote du portefeuille, des actions de promotion seront menées afin de valoriser les offres de séjours, circuits et produits touristiques liés à l'itinérance douce auprès du grand public.

Activité 5.1 : Etude qualitative et quantitative de la pratique de la randonnée pédestre transfrontalière et diagnostic de sentiers.

Différentes études des profils clients existent ou ont été menées dans des programmations précédentes : Agreta (INTERREG V Grande Région) avec l'évaluation des valeurs économiques des visiteurs pour les espaces naturel, Eurocyclo (INTERREG V FWVL) avec une étude sur le profil des cyclotouristes, attentes et retombées économiques.

Le premier volet de cette activité est une étude qui s'appuiera sur des canevas similaires. Elle portera sur :

Des indicateurs quantitatifs : les comptages manuels pour chaque point d'enquête, en complément et validation des comptages automatiques en place et/ou extrapolations spatiales et temporelles du nombre d'usagers par tronçon, période et type d'usagers. En lien avec les résultats des éco-compteurs déjà présents de part et d'autre de la frontière et la connaissance terrain des opérateurs concernés.

Des indicateurs qualitatifs : profil type du randonneur pédestre sur la destination Ardenne (origines, âge, distance moyenne parcourue par sortie, etc.) un profil socio-économique des randonneurs sera dressé, en analysant la manière de « consommer » sur chaque réseau, en évaluant leurs besoins et leur satisfaction.

Cette enquête nous informera sur ce qu'il y a lieu de mettre en œuvre pour optimiser les itinéraires qui traversent le massif ardennais transfrontalier.

Le second volet de l'étude portera sur le diagnostic de l'itinéraire de la grande traversée transfrontalière du massif Ardennais qui s'étendra du GRP 161 Pays de Bouillon à la Forêt du pays de Chimay en passant par le département des Ardennes. Avec l'appui des associations de randonneurs locales, un diagnostic poussé, basé sur les critères d'évaluation du label Leading Quality Trails (LQT) sera mené par tronçons de 4 km.

Ce label est un système de critères d'amélioration de la qualité des itinéraires de randonnée applicable partout en Europe. Le système de critères « Leading Quality Trails – Best of Europe » rend l'attractivité d'un sentier mesurable. Il

garantit une expérience de randonnée de qualité en tenant compte des problématiques de la protection de la nature, l'implication de tous les acteurs concernés dans le processus de qualité.

A l'issue de ce diagnostic, des propositions d'aménagements, équipements ou de variantes seront attendues afin de candidater auprès du label LQT. Cela permettra de positionner le Massif Ardennais comme une des grandes destinations de randonnée et de toucher de nouvelles clientèles germanophones ou anglophones peu présentes sur notre destination actuellement. La grande traversée du Massif forestier Ardennais s'appuiera sur des GR et des réseaux à points nœuds pédestres ardennais et sera connectée au réseau à points nœuds pédestre développé dans le Parc Naturel Régional de l'Avesnois.

Livrables

D.5.1.1 Etude qualitative et quantitative de la pratique de la randonnée pédestre

Le cabinet d'étude fournira un livrable détaillé ainsi qu'une synthèse permettant de diffuser l'information le plus largement possible auprès des parties prenantes de la randonnée pédestre ardennaise.

D.5.1.2 Diagnostic en vue de la labellisation Leading Quality Trails

Un diagnostic complet sera réalisé par tronçons de 4 km sur les aménagements et les services à développer sur la grande traversée transfrontalière de l'Ardenne pour atteindre le niveau "Leading quality trail".

Activité 5.2: Mise en tourisme de la randonnée pédestre transfrontalière

Créer et baliser des parcours n'est pas suffisant pour réaliser un produit touristique. Au-delà de ces éléments basiques, il est nécessaire de dispenser une information touristique de qualité, de mettre en réseau les opérateurs, d'offrir un accueil et des services de qualité. Et enfin, de réaliser la promotion des parcours afin d'amener le public sur les produits qui ont été développés à son intention.

Cette activité portera en premier lieu sur la sensibilisation et la mise en réseau des professionnels du tourisme situés sur le tracé de la grande traversée transfrontalière Ardennaise, sur l'accompagnement afin d'obtenir un accueil et des services de qualité en s'appuyant sur les attentes des clients, identifiées dans l'activité 5.1, avec notamment la création d'un guide à destination des professionnels "comment accueillir les randonneurs". Ce travail inclut : des visites individuelles chez les socio-professionnels pour évaluer leurs besoins de montée en compétence ; de la sensibilisation lors de réunions organisées localement ; la diffusion écrite et orale des résultats de l'étude pour faire connaître aux professionnels les besoins et attentes des randonneurs ; on peut également imaginer un "club des hébergements rando" pour renforcer le partage de bonnes pratiques.

Ensuite, en fonction de l'étude réalisée dans le cadre de l'activité 5.1, de petits équipements tels que des bancs, des panneaux d'information, espaces de panorama ainsi que des services seront mis en œuvre le long de la grande traversée du massif Ardennais afin notamment de répondre aux exigences du label LQT. Les zones de restauration des corridors écologiques (portés par les Parcs naturels dans le cadre du module 5 du projet AITIMI) pourront être mises en valeur par le biais des tracés du réseau labélisé LQT à des fins de sensibilisation et certaines périodes de travaux mises en commun pour limiter le dérangement sur le milieu naturel.

Enfin et toujours en lien avec le projet pilote, des supports de promotion seront édités (à minima une carte d'appel, et un topoguide à destination des nouvelles clientèles germanophones et/ou anglophones) et des actions de communication valoriseront la labellisation LQT en lien avec le projet pilote (shooting photo, nouvelles expériences sur le site visitardenne.com, etc.). Le tracé LQT fera la jonction avec le réseau à points nœuds pédestre développé dans le cadre du projet Henriette afin de relier le Massif Ardennais au Parc Naturel de l'Avesnois et bénéficier ainsi d'une visibilité accrue.

Livrables

D.5.2.1 Une carte d'appel quadrilingue

Réalisée en partenariat avec le projet pilote (ATRT fournit les données et le pilote édite la carte) elle présentera la grande traversée transfrontalière Ardennaise.

D.5.2.2 Un topoguide à destination des publics affinitaires

Réalisé en partenariat avec le projet pilote (ATRT fournit les données et le pilote édite le support) il présentera la grande traversée transfrontalière Ardennaise de façon détaillée après des publics affinitaires.

D.5.2.3 Un document à l'attention des opérateurs qui accueillent un public de randonneurs pédestres

Il servira à accompagner les professionnels grâce à des conseils s'appuyant sur la connaissance des profils des randonneurs (leurs besoins et leurs attentes)

D.5.2.4 Petits équipements le long du sentier labellisé

En fonction des besoins identifiés dans l'activité 5.1 de petits équipements seront installés le long de l'itinéraire.

Activité 5.3 : Mise en tourisme de l'offre de cyclotourisme développée par le projet Ardenne Itinérance Mobilité Infrastructures (AITIMI)

Afin d'assurer une véritable mise en tourisme des infrastructures réalisées précédemment dans le projet Ardenne Cyclo et celles prévues dans le projet AITIMI, un comité d'itinéraire, sous le pilotage de l'ADT des Ardennes, réunira régulièrement les opérateurs partenaires des projets ATRT et AITIMI. Il s'agira d'échanger sur l'avancée des travaux, les besoins identifiés pour le confort des usagers et de faire remonter d'éventuels manques ou défauts afin d'assurer une prestation de qualité pour les usagers.

Opérateur sur AITIMI et ATRT, le PNRA assurera la passerelle entre les deux projets. Par ailleurs la MT des Pays des Lacs sera opérateur du projet XTravel Tourisme, en lien avec AITIMI pour coordonner les lieux des aires de convivialité expérientielle réalisées sur les parcours vélo et les aires d'arrêt vélo installées dans le cadre du projet AITIMI. En effet, il est indispensable que les études d'implantation des infrastructures du projet AITIMI soient menées en concertation avec ATRT et que le projet ATRT prenne connaissance des équipements et infrastructures visés par XTravel Tourisme, Henriette et AITIMI dans une logique de mise en tourisme cohérente avec l'ensemble de la zone de travail du programme.

Dans une même logique, ATRT sera également en relation via la MT Pays des lacs avec le projet Henriette pour coordonner les aires de convivialités expérientielles pédestres afin qu'elles soient complémentaires au projet AITIMI. En parallèle, l'ADTA, pilote du comité d'itinérance de l'Euro Vélo 19 assurera le lien avec ce grand itinéraire qu'est la Meuse à Vélo.

Le long de ces itinéraires, les opérateurs du projet ATRT seront chargés d'accompagner les professionnels du tourisme vers une meilleure connaissance des besoins et attentes des touristes à vélo afin d'assurer une meilleure qualité d'accueil. Les professionnels les plus engagés et situés à moins de 5 km des itinéraires seront accompagnés vers la labellisation Accueil Vélo (en France) et Bienvenue Vélo (en Belgique).

Les opérateurs développeront un processus global pour une animation locale, au plus près des professionnels. Des conseils individualisés lors de visites et généraux sous forme de livrets pour répondre aux critères des labels.

Enfin, une étude de l'analyse de la fréquentation basée sur les compteurs installés dans le cadre du projet AITIMI sera utile à la construction des offres touristiques telle que prévue dans l'activité 5.4.

Livrables

D.5.3.1 PV des comités d'itinéraires et décisions prises

Pour chaque comité d'itinéraire, un compte rendu sera établi et sera mis à disposition de toutes les parties prenantes (communes, communautés de communes, parcs, intercommunales, Conseil Départemental, Offices et Maison de Tourisme et professionnels du tourisme concernés.)

D.5.3.2 Livret "Accueillir les Cyclotouristes en itinérance"

Lors de la mise en réseau ou de l'accompagnement des opérateurs touristiques le long de l'itinéraire, des livrets seront distribués, ils seront composés d'une présentation du profil des touristes, des services à mettre à leur disposition ou à connaître à côté de son activité, etc.

Activité 5.4 : Création d'offres de slow tourisme s'appuyant sur l'itinérance douce transfrontalière.

Grâce au projet Ardenne Cyclo (NTERREG V), 2 véloroutes itinérantes longues (Lesse et Semois et Centre Ardenne) ont vu le jour. Le projet AITIMI complétera les aménagements et équipera le versant français d'un réseau points nœuds, indispensable à la connexion franco-belge. Le projet ATRT développera alors des produits touristiques sur les différentes réalisations sur base des études touristiques visant l'identification de boucles à la journée greffées sur les grands itinéraires et empruntant le réseau points-nœuds existant.

Afin de renforcer les activités "vélo" développées dans le cadre d'INTERREG V, plusieurs produits seront développés. D'une part, les boucles de la Meuse afin de proposer des balades transfrontalières de 1 à 7 jours maximum. Cela permettra de répondre non seulement aux besoins des touristes qui souhaitent loger plusieurs jours en un même lieu mais incitera également les citoyens et touristes d'un jour à passer la frontière. Basées sur un encrage de « 6 villes d'appui » des boucles transfrontalières de 50 à 150 km kilomètres seront proposées. Les hébergements, restaurants ou activités touristiques qui s'inscrivent dans la démarche Accueil Vélo ou Bienvenue Vélo seront inclus. Une mise en réseau des opérateurs sera nécessaire ainsi qu'un accompagnement pour ceux qui ne seraient pas labellisés.

D'autre part, un parcours itinérant transfrontalier "de la Mer à l'Ardenne" permettra de rejoindre ces 2 pôles d'attractivité majeurs par une route paysagère basée sur les points nœuds et véloroutes existantes. Cette route itinérante permettra de relier l'EV5, l'EV19, l'EV3 et l'EV4 et renforcera également les boucles locales de séjours existantes ou développées dans le cadre du projet. Cette route sera balisée ou limitée à la succession de points-nœuds, selon la région. Ce produit est une vraie route transfrontalière entre plusieurs opérateurs du portefeuille ATD et plusieurs opérateurs XTravel. Une mise en réseau des opérateurs touristiques sera également effectuée.

Pour compléter cette offre et inciter les visiteurs à parcourir l'Ardenne sans voiture, une carte transfrontalière des mobilités douces sera éditée en lien avec le projet pilote et AITIMI. Unique en son genre, puisque transfrontalière, elle affichera les lignes de trains, bus (s'appuyant notamment sur les travaux menés par le projet Cross 4 mobility), aires de co-voiturage, pistes cyclables, réseaux points nœuds, sentiers de randonnées, gares, etc.

S'appuyant sur la totalité des offres qualifiées sur l'ensemble du projet : opérateurs eco-friendly grâce au module 3, accessibles à tous grâce au module 4 et à la mobilité décarbonée grâce au module 5, les opérateurs spécialistes de la commercialisation pourront proposer à la vente une offre de séjours durables et transfrontaliers.

Livrables

D.5.4.1 Cartoguide Boucles de la Meuse

Le cartoguide est un support inspirational à destination des cyclotouristes, il présentera les différentes boucles et leur tracé, les possibilités de logements ainsi que des coups de cœur pour les visites, bistrot, restaurants et les divers services Vélo.

D.5.4.2 Cartoguide Route de la Mer à l'Ardenne

Ce support à destination des cyclotouristes présentera l'ensemble de la route ses diversités paysagères les possibilités de logements ainsi que des coups de cœur pour les visites, bistrot, restaurants et les divers services Vélo.

D.5.4.3 Carte d'appel Multimodale

Destinée au grand public, cette carte présentera l'ensemble des propositions transfrontalières en mobilité douce sur le territoire ainsi que les gares ou hub de départ développé dans le cadre de ATIMI ou du projet Cross 4 mobility.

D.5.4.4 Idées de séjours itinérants sans voiture

Les opérateurs spécialistes de la commercialisation pourront proposer à la vente une offre de séjours durables et transfrontaliers.

Les indicateurs de réalisation du module de travail 5

Indicateur 5.1 :

Indicateur de réalisation projet :

Organisations qui participent aux comités d'itinéraires

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO87 : Organisations qui coopèrent par-delà les frontières

Unité de mesure : Organisations

Valeur cible : 30

Justification de l'indicateur :

Les opérateurs des projets ATIMI (23 opérateurs) et ATRT (7 impliqués dans le module 5) seront conviés aux comités d'itinéraires destinés à coordonner les actions des deux projets. (MT 5.3)

Indicateur 5.2 :

Indicateur de réalisation projet :

Diagnostic en vue de la labellisation Leading Quality Trails

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO116 : Solutions élaborées conjointement

Unité de mesure : Solutions

Valeur cible : 1

Justification de l'indicateur :

Un diagnostic complet sera réalisé par tronçons de 4 km sur les aménagements et les services à développer sur la grande traversée transfrontalière de l'Ardenne pour atteindre le niveau "Leading quality trail".

(MT 5.1)

Indicateur 5.3 :

Indicateur de réalisation projet :

Accompagnement des professionnels du tourisme pour un meilleur accueil des visiteurs à pied et à vélo.

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO77 : Nombre de sites touristiques et culturels soutenus

Unité de mesure : Sites touristiques et culturels

Valeur cible : 40

Justification de l'indicateur :

Nombre de sites touristiques (hébergements, restaurants ou sites de visite) accompagnés pour accompagner au mieux des visiteurs itinérants randonneurs ou cyclotouristes et mis en valeurs grâce à la création d'idées séjours pour ces publics.

Indicateur 5.4 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de bénévoles formés

Indicateur de réalisation du programme :

4.6 RCO85 : Participation à des actions de formation communes

Unité de mesure : Participations

Valeur cible : 15

Justification de l'indicateur :

Les associations locales de randonneurs seront contactées afin de désigner des volontaires qui pourront bénéficier de la formation à l'outil de diagnostic des sentiers selon les critères du label Leading Quality Trail. (MT 5.1)

Indicateur 5.5 :

Indicateur de réalisation projet :

Organisation de sessions d'information pour les professionnels du tourisme sur l'itinérance douce

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM1 : Nombre d'évènements organisés

Unité de mesure : Evènements

Valeur cible : 12

Justification de l'indicateur :

Sessions de sensibilisation et d'information des professionnels du tourisme sur les enjeux d'accueil des publics itinérants (à pied et à vélo) - (MT 5.2 et 5.3)

Indicateur 5.6 :

Indicateur de réalisation projet :

Nombre de participants à ces sessions de formations

Indicateur de réalisation du programme :

4.6-COM2 : Nombre de participants à ces évènements

Unité de mesure : Participants

Valeur cible : 120

Justification de l'indicateur :

Nous espérons pouvoir réunir au moins 10 personnes par session. (MT 5.2 et 5.3)

Le budget du projet ATRT – Durée : 4 ans

2 038 695,47€ (financement FEDER : 60%)

Contact

Stéphanie Drothier - drothier@ardennes.com - +33 (0)3 24 56 68 67